

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 205

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258516>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

loises à prendre position contre le projet de loi, et comme le délai pour présenter des observations en discussion publique était écoulé, elles se sont adressées directement aux autorités. Elles s'y sont senties d'autant plus moralement obligées, qu'une modification à la loi dans le sens qu'elles demandaient le toucherait, elles, bien moins directement que les générations suivantes, comme nous le relevions plus haut, et que l'on aime souvent bien mieux combattre pour l'intérêt des autres que pour le sien propre. Et elles trouvèrent le courage de mener cette campagne dans le sentiment qu'elles avaient derrière elles toutes les femmes qui réfléchissent, toutes celles qui sont animées d'un véritable esprit social, et dans la conviction aussi de venir peut-être en aide à d'autres femmes au delà des limites de leur canton, en éveillant leur attention si un danger du même ordre les menaçait.

Une entente fut donc établie entre les Sociétés féminines du canton, et il fut décidé que chaque groupement féminin enverrait une pétition aux autorités compétentes, en la basant sur les motifs qui correspondraient le mieux à son programme spécial d'activité. Pour avoir plus de poids, ces pétitions devaient être accompagnées des signatures recueillies simultanément dans toute la population et dans toutes les communes. Le terrain fut d'abord préparé par la propagande individuelle, par l'envoi de lettres, de circulaires, par la voie de la presse, par des conférences publiques, etc., etc. L'idée fit du chemin; dans toutes les communes des femmes se groupèrent, aidées et conseillées par des hommes connus, qui les soutinrent durant toute cette campagne. Et quoique celle-ci fut menée sans grand fracas, et durant un laps de temps très court, elle fut cependant vite connue du grand public, et ne manqua pas, naturellement, de susciter des critiques! On manifesta de la surprise, on exprima des regrets que les femmes se permissent ainsi de se mêler de politique, de s'immiscer dans des questions législatives, de critiquer une décision du Grand Conseil; on n'oublia pas non plus de leur reprocher de ne pas avoir compris le sens de la loi, d'être parties trop tôt en campagne, puisque la différence essentielle entre les rentes masculines et féminines ne se marquerait que dans quelques années, etc., etc. Tout ceci constitua une période d'agitation telle que l'*Appenzeller Zeitung* put écrire que, depuis bien des années, aucune votation populaire n'avait pareillement excité l'opinion, alors que cette question d'assurance occupait tous les esprits, faisait l'objet de toutes les conversations, à la maison, dans les auberges, dans les sociétés et les réunions publiques! Cette tempête qui déferla pendant quelques jours sur les collines du pays d'Appenzell inquiéta beaucoup quelques-unes de nos collaboratrices, qui n'osèrent plus continuer la campagne entamée, mais d'autre

part encouragea les autres à mener vigoureusement leur besogne, jusqu'à ce que la collecte des signatures fût terminée en temps voulu, et les feuilles de pétition remises à la date fixée. Alors les femmes rentrèrent dans l'ombre.

Le nombre des signatures recueillies a été vraiment important. Deux tiers étaient des signatures féminines, un tiers des signatures d'hommes, équivalant à la proportion du 25 % des électeurs jouissant du droit de vote dans le canton. On peut donc dire qu'un quart de ceux-ci se sont montrés favorables à une pétition féminine.

Quant à la réponse de la Commission du Grand Conseil à ces pétitions, la voici:

« La Commission pour l'assurance-vieillesse a décidé de faire au Conseil d'Etat, par l'intermédiaire du Grand Conseil, la proposition, en ce qui concerne le taux des rentes à payer, de maintenir le texte actuel de la loi, mais en y ajoutant:

« Si l'état financier de l'institution le permet, le taux des rentes à payer aux femmes devra être, de par une décision du Grand Conseil, élevé *avant tous les autres*, et ceci jusqu'à un minimum égal à celui des rentes à payer aux hommes. »

Cette nouvelle rédaction doit encore être soumise le mois prochain en seconde lecture aux débats du Grand Conseil, mais on admet généralement, vu le grand nombre des signatures recueillies, qu'elle sera acceptée. Et si la réponse de la Commission ne correspond pas entièrement aux vœux des pétitionnaires, c'est-à-dire au principe de l'égalité entre hommes et femmes, c'est pourtant un premier pas vers ce but, et comme il y a toutes chances que les finances de l'assurance aillent s'améliorant, puisqu'aujourd'hui déjà elles accusent un surplus de recettes en comparaison du moment où le projet a été élaboré, nous pouvons espérer que l'élevation du taux des rentes à payer aux femmes jusqu'au niveau du taux des rentes à payer aux hommes, sera chose faite *avant* l'époque où pour la première fois le système des différences devrait fonctionner. Ainsi les femmes d'Appenzell auront pratiquement atteint leur but, et en regard de celui-ci, tout le travail, tous les efforts qu'elles ont dû accomplir, leur paraissent maintenant peu de choses, eu égard au résultat obtenu.

C. N.

De-ci, De-là...

Une intéressante réunion.

De tout le pays bernois affluèrent dans la capitale, au matin du 23 janvier dernier, 400 femmes des villes et des campagnes, pour discuter, sous la présidence du chef de l'Office fédéral du travail,

dalisé de l'audace verbale des Pompéiennes dans leurs recommandations.

Sans se montrer toujours aussi hardies que la « Petite Ame » dont je viens de parler (la passion ne doute de rien!), du moins elles négligent fréquemment de recourir à la formule consacrée en pareille matière — laquelle était une prière: « Je vous prie (ou Nous vous prions) de nommer un tel... ». Elles la jugent sans doute un peu fade, et, pour exprimer leur préférence, elles usent d'une tournure plus pressante, qui prend, parfois, un ton impératif.

C'est, par exemple, le cas d'une autre recommandante: Fortunata, qui, d'un verbe singulièrement énergique, affirme son désir de voir élire Marcellus.

Qui était donc cette Fortunata? Quelle situation sociale éminente occupait-elle pour parler avec tant d'autorité? Il se trouve que nous sommes exactement renseignés à cet égard et — comme on pourra en juger — cette précision ne manque pas d'intérêt.

Le nom de Fortunata figure, en effet, à l'entrée d'un cabaret situé sur l'une des rues les plus fréquentées de la ville, la Voie Consulaire — cabaret qu'il a été possible de reconstituer assez complètement.

Il comporte d'abord une terrasse d'accès, jadis sans doute garnie de treillages et de verdure. Au-dessous, dans une sorte de cave, sont encore de nombreuses amphores qui (comme maintenant les tonneaux) contenaient les liquides de réserve. Après la

terrasse et à la suite d'un vestibule, la salle principale, avec son comptoir de pierre recouvert de marbre où les tasses et les verres ont laissé des traces encore visibles, des empreintes aux formes arrondies. Au comptoir sont scellés de grands récipients ainsi qu'un fourneau. L'établissement devait être un de ces cabarets où l'on vendait des boissons chaudes (et qu'on appelait à cause de cela des « thermopoles »).

Contre le mur de la salle, on voit encore un banc de maçonnerie surmonté de tablettes pour les effets et les comestibles. Enfin, deux petites chambres recevaient les consommateurs les plus importants. La maison était donc bien agencée et sa patronne devait être fort connue dans la ville, — sa patronne, c'est-à-dire Fortunata, l'auteur de l'inscription quasi comminatoire dont nous venons de parler.

Ainsi Fortunata était tout simplement cabaretière (et peut-être aubergiste); mais l'on a des raisons de penser (je dirai tout à l'heure pourquoi) que tel était le cas de la majorité des femmes qui figurent sur les affiches électorales.

Pour celles-là, on comprend facilement les raisons de leur intervention. A cet égard, elle agissent en bonnes commerçantes, désireuses de flatter ou d'augmenter leur clientèle, à laquelle appartiennent sans doute les candidats, au moins les partisans des candidats pour lesquels elles font campagne. « Ce qu'on peut affirmer, dit un auteur, c'est que la situation de ces dames donnait à leur recommandation un poids particulier. »

Or, à Pompéi, nous les savons, les cabarets étaient nombreux

M. Bucher, la question de la prédominance de l'élément étranger dans le service domestique de notre pays, ainsi que les moyens d'y remédier. C'est que, malgré les mesures prises pour restreindre l'immigration des domestiques étrangères, leur nombre s'est accru, dans le canton de Berne comme partout ailleurs, à mesure que diminuait l'intérêt de la jeunesse indigène pour le travail ménager. A la femme appartient de remédier à cette situation fâcheuse et d'établir le service domestique de façon à satisfaire à la fois la maîtresse de maison et sa servante.

M^{lle} Neuenschwander, conseillère d'apprentissage, présenta un rapport expliquant entre autres que nos jeunes filles se désintéressaient du ménage, d'abord parce que chaque jour de nouvelles activités s'offraient à elles, ensuite à cause du très injuste dédain que la société témoigne à ses serviteurs. Il faut viser à développer l'enseignement ménager, à améliorer les conditions de travail de la domestique, et de façon générale éduquer le mieux possible aussi bien la future maîtresse de maison que la future servante. M^{lle} Eugénie Dutoit, professeur, s'appuya sur sa longue expérience professionnelle pour réclamer que, dans les écoles, on associe à la culture générale la culture ménagère, aussi bien pour les écoliers que pour les écolières. M^{lle} Lina Liechti, maîtresse d'école ménagère, présenta un rapport sur l'enseignement ménager tel qu'il existe actuellement, enseignement qui plaît aux jeunes élèves; mais leur enthousiasme ne résiste généralement pas à l'épreuve d'une première année de service comme domestique. Enfin M^{lle} Michel, institutrice à Interlaken, parla de l'activité des femmes membres de commissions scolaires. Elle estime que cette activité est « handicapée » par le manque de confiance en soi-même et par l'ignorance des lois. Pourtant elle cite des cas où l'influence féminine s'est exercée utilement.

L'assemblée présenta quelques suggestions: année obligatoire d'étude de la science ménagère; examen de cuisine précédant obligatoirement le mariage de chaque jeune fille; vulgarisation des moyens nouveaux de faciliter le travail domestique; enseignement aux jeunes garçons des principes tout au moins de la tenue de maison, etc.

En résumé de ces rapports et de ces discussions, M^{lle} Neuenschwander présenta à l'assemblée, qui l'adopta unanimement, le programme d'action suivant, dont l'exécution est recommandée à la bonne volonté des sociétés féminines: 1. Veiller à l'éducation; organiser des réunions de mères de famille pour les amener à s'intéresser à l'enseignement ménager, et aussi à l'entrée de femmes dans les commissions scolaires. 2. Améliorer l'apprentissage et l'exercice du travail domestique; organiser l'année obligatoire de travail ménager; travailler à une meilleure entente entre les maîtresses de maison et leurs employés quant aux conditions de travail.

Nous souhaitons une prompte réalisation de leur nouveau projet

d'action communale à toutes les Bernoises des villes et des campagnes.

J. V.

Après Soméo.

Nous avons reçu, malheureusement trop tard pour l'annoncer en temps utile, puisque la séance dont il s'agit a lieu précisément le soir du 20 février où sort de presse ce numéro, l'avis que M. Pierre Cérésole, l'un des organisateurs du service civil de Soméo, fera une conférence à la Salle Communale de Plainpalais (Genève), dans laquelle il racontera les expériences faites pour montrer l'utilité pratique du service civil en cas de calamités naturelles, et insistera sur la valeur morale et pacifiste de cette organisation.

IN MEMORIAM

M^{me} Louise CRUPPI

Nous l'avons dit, l'autre semaine, et on nous l'a répété de bien des côtés, en apprenant la triste nouvelle qu'annonçait notre dernier numéro; le mouvement féministe français est durement frappé.

Ce n'est pas toutefois que M^{me} Cruppi fût de celles qui s'enrégimentent volontiers sous un drapeau ou derrière une étiquette: elle était, et c'était un de ses charmes, et nous avons besoin de ces francs-tireurs tout autant que de chefs de file, elle était un esprit essentiellement indépendant et libre, aimant à juger et à décider par elle-même, et à mener comme elle l'entendait la barque des activités qui la passionnaient: « Dieu merci, je n'ai aucun comité derrière moi! » s'écriait-elle un jour, avec un soupir de malicieux soulagement, en parlant de cette Ecole Rachel, dont elle avait eu l'idée, et qu'elle avait fondée sans suivre la filière habituelle des organisations de cet ordre. Sans doute, faisait-elle partie de plusieurs Associations féministes françaises, mais ce n'était point dans leurs Congrès ou leurs Assemblées qu'on la rencontrait, mais bien dans des réunions plus intimes, dans des séances moins officielles où s'épanouissait dans tout son charme cette nature primesautière et spontanée, curieuse de toutes les manifestations de l'esprit humain comme de toutes celles l'activité féminine, éprise d'un idéal très-haut, et réclamant le droit de le servir sans s'inquiéter des critiques, ou des compromissions. Mais féministe, elle l'était dans l'âme, parce qu'elle savait la valeur profonde de chaque

et fort achalandés. Il est assez curieux de constater que le marchand de vin (la marchande de vin en l'espèce) jouait déjà à cette époque le rôle de « grand électeur ».

Sans doute, il ne faut rien exagérer et l'on ne saurait prétendre que toutes les Pompéiennes qui s'intéressaient aux élections appartenaient au monde des cabarets. Mais, je l'ai dit, c'était vraisemblablement le cas du plus grand nombre.

La désinence et la forme des noms féminins mentionnés sur les inscriptions révèlent, en effet, chez leurs titulaires, une origine toute spéciale, origine servile ou bien étrangère. Il semble bien qu'il s'agit presque toujours, soit d'anciennes esclaves que leurs maîtres ont affranchies, soit d'étrangères venues pour un motif quelconque sur le sol italien.

Dans l'une et l'autre hypothèse, ce sont des femmes d'une classe sociale inférieure. Effectivement, ce sont les étrangères ou les affranchies qui exercent le plus ordinairement les petits métiers, les commerces modestes que l'opinion antique considérait avec dédain et jugeait indignes des personnes libres et honorables. Cela était surtout vrai de la profession d'aubergiste et de cabaretière, au point que certaines déchéances légales frappaient celles qui s'y livraient.

Mais l'on comprend que, par cela même, les femmes de cette catégorie ne se trouvaient pas retenues, dans leur action de propagandistes, par les idées traditionnelles sur la réserve et la pudeur féminines: elles n'avaient aucun ménagement à garder à ce point de vue.

Plus encore pourtant qu'aux patronnes de cabaret, c'est aux servantes de ces débits que s'attachait une réputation infamante, en raison de la liberté bien connue de leurs mœurs, dont certaines peintures de Pompéi ne nous font pas mystère.

Au reste, le renom spécial de certaines tavernes était si bien établi, que les Pompéiennes, quand ils y allaient, prenaient soin, paraît-il, de s'affubler d'un manteau à capuchon qui leur cachait la tête, de façon à ne pas être reconnus des passants.

Or, justement, on a tout lieu de croire que plusieurs des femmes signataires des recommandations électorales étaient de simples filles de taverne. Voici sur quoi se fonde cette opinion.

Les dernières fouilles ont mis à jour, dans la rue de l'Abondance — l'une des principales voies de Pompéi — un emplacement qui paraît avoir été le siège d'une très grande animation. C'est un carrefour où s'élevait un petit édifice religieux consacré aux divinités familières, aux dieux *lares*. En dehors même des cérémonies cultuelles, de tels endroits constituaient des centres traditionnels de rassemblements populaires. C'était le rendez-vous des oisifs, le lieu où se faisaient les ventes publiques, où se donnaient les spectacles forains à l'époque des fêtes. La foule y affluait sous un prétexte ou sous un autre. Le carrefour dont je parle était donc un excellent endroit pour la propagande électorale.

(A suivre.)

J. TIXERAND.